

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Déroulement de l'assemblée générale du mercredi 20 septembre
2023 tenue à l'école Saint-Joseph à 19 heures 30**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le vingt septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes Jolyane Cécire Valérie Fréchette
Eva-Maude Lanoix-Wheelhouse

**1. OUVERTURE
DE
L'ASSEMBLÉE**

Madame Valérie Pomerleau souhaite la bienvenue aux parents présents et les remercie de leur présence.

Il est 19h36.

**2. PRÉSENTATION
DES MEMBRES DE
L'ÉQUIPE-ÉCOLE**

Madame Pomerleau présente les membres de l'équipe-école.

**3. NOMINATION
D'UNE OU D'UN
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

AG-147-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Jolyane Cécire,

QUE Mme Valérie Fréchette soit nommée secrétaire d'assemblée.

APPROUVÉE

**4. LECTURE ET
ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

AG-148-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Jolyane Cécire,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

APPROUVÉE.

**5. LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 21
SEPTEMBRE 2022**

AG-149-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Eva-Maude Lanoix-Wheelhouse,

QUE le procès-verbal du 21 septembre 2022 soit accepté tel que lu.

APPROUVÉE.

**6. RAPPORT
ANNUEL 2022-2023
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Pomerleau présente le rapport du conseil d'établissement.

**7. LES FONCTIONS
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Pomerleau informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- Élire les parents au conseil d'établissement;
- Élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- Décider de la formation de l'O.P.P.;
- Rendre compte du rapport annuel.

**8. PROCÉDURE
D'ÉLECTIONS AUX
POSTES DE
REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Si pas beaucoup de parents

CONSIDÉRANT le nombre de parents présents;

CONSIDÉRANT que parmi ceux-ci 2 parents ont signifié son intérêt;

CONSIDÉRANT que Mme Audrey Bérubé nous avait exprimé son désir de faire partie du conseil d'établissement;

AG-150-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Valérie Fréchette,

QUE Mmes Eva-Maude Lanoix-Wheelhouse, Valérie Fréchette soient membre du C.É. et que Jolyane Cécire soit membre de la communauté et comblent le poste.

APPROUVÉE.

AG-151-23 IL EST RÉSOLU que

Mme Audrey Bérubé soit présidente;

Mme Audrey Dubé-Luneau soit vice-présidente;

Mme Eva-Maude Lanoix-Wheelhouse soit secrétaire;

Mme Jolyane Cécire soit membre de la communauté;

Mme Valérie Fréchette soit membre du C.É.

**9. ÉLECTION
D'UN
REPRÉSENTANT
AU COMITÉ DE
PARENTS ET
FORMATION DU
C.É.**

Aucune élection n'a été faite.

**10. INFORMATION
SUR
L'ORGANISME DE
PARTICIPATION
DES PARENTS
(O.P.P.)**

Mme Pomerleau communique les informations sur l'organisme de participation des parents (O.P.P.).

**11. AUTRES
SUJETS**

Il n'y aura pas d'OPP cette année.

**12. CLÔTURE
DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

AG-152-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Eva-Maude Lanoix-Wheelhouse,

QUE la séance soit levée.

APPROUVÉE.

Il est 20h03.

Président d'assemblée

Secrétaire